



VIE DÉMOCRATIQUE

Vérification de la conformité des circulaires et bulletins de vote des listes de candidats

Publié le 18 février 2020

La commission de propagande en charge de vérifier la conformité des circulaires et bulletins de vote des listes de candidats, se tiendra salle du conseil municipal de la mairie de La Baule-Escoublac le jeudi 5 mars 2020 selon les horaires suivants pour chacune des communes :

HORAIRE COMMUNE

- > 09h00 Saint-Molf
- > 09h20 Batz sur mer
- > 09h40 Le Croisic
- > 10h00 Saint-Lyphard
- > 10h20 Pause-café
- > 10h40 La Turballe
- > 11h00 Le Pouliguen
- > 11h20 Herbignac
- > 11h40 Guérande
- > **12h00 La Baule-Escoublac**

Madame Dominique FERALLI présidente de la commission souhaite que chaque tête de liste apporte un exemplaire de la circulaire et du bulletin de vote pour vérification auprès de chaque commune avant le BON A TIRER. Ces documents seront examinés en amont par chacun des services communaux.

D'autre part, il est rappelé que la **date limite de livraison pour les circulaires et les bulletins de vote est le mercredi 4 mars 2020.**

Pour la commune de La Baule-Escoublac les têtes de liste devront les faire livrer au sous-sol de l'hôtel de ville en ayant pris soin d'en avvertir le pôle Élections.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

